



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juillet 2010
Original : français

Lettre datée du 8 juillet 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer, à l'attention du Conseil, les faits suivants qui illustrent l'accomplissement par les autorités tchadiennes de leur mission de protection des civils à l'est du Tchad conformément à leurs engagements énoncés dans la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité du 25 mai 2010 :

1. Le 6 juin 2010, aux environs de 14 heures, le coordonnateur en logistique de l'organisation non gouvernementale Oxfam, le britannique Hubert Blama, son collègue Frank Gontou et leur chauffeur ont été braqués à 60 mètres d'un restaurant dénommé « Rose de sable ». Frank Gontou et le chauffeur ont été libérés par les ravisseurs, à 70 kilomètres des lieux de leur enlèvement, après avoir été dépossédés de leur argent et appareils téléphoniques.

Informées, les autorités administratives et militaires de la région ont donné des instructions aux éléments du Détachement intégré de sécurité (DIS) et de la Garde nationale et nomade du Tchad pour qu'ils les retrouvent. Ces éléments ont entamé une poursuite qui les a conduits à une cinquantaine de kilomètres de Guéréda, ville située à 160 kilomètres environ au nord-est d'Abéché.

Les forces de défense et de sécurité ont réussi à encercler les lieux où se sont réfugiés les ravisseurs et à les empêcher durant neuf jours de traverser la frontière avant de lancer l'assaut qui a permis la libération du troisième employé d'Oxfam, le britannique Hubert Blama, à 45 kilomètres de Birak par la Force mixte Tchad-Soudan, le 15 juin 2010. Les ravisseurs ont été arrêtés à Sarné et remis à la justice.

Dans un communiqué publié mercredi, Oxfam s'est félicitée de la libération de son employé et a salué « toutes les parties impliquées, particulièrement le Gouvernement du Tchad et les membres de la communauté internationale, pour leurs efforts ».

2. Le dimanche 27 juin 2010, aux environs de 1 heure du matin, une bande armée de fusils d'assaut a envahi le siège de l'organisation non gouvernementale Intermoon Oxfam à Koukou Angarana. Les assaillants ont enlevé M^{lle} Sandrine Robert, de nationalité française, et emporté deux véhicules, un ordinateur et un téléphone portable. Alertés vers 2 h 15 par le Chef régional de la sécurité du système des Nations Unies, le Service de sécurité de la Coordination nationale d'appui au déploiement de la force internationale à l'est du Tchad (CONAFIT) est



entré immédiatement en contact avec les autorités locales, parmi lesquelles le Secrétaire général du Gouverneur de Sila, le Commissaire du DIS et le Commandant de légion de la gendarmerie. Sur instructions de ces responsables, les éléments du DIS se sont mis aussitôt à la poursuite des assaillants.

Aux environs de 6 h 30, le Préfet de Goz-Beïda a annoncé que les agents du DIS avaient intercepté des malfrats à l'entrée d'un village nommé Fagata, situé à 20 kilomètres à l'est de Koukou Angara. Lors des accrochages avec les forces de sécurité, les brigands ont tout abandonné pour prendre la fuite. C'est ainsi que M^{lle} Sandrine Robert a été retrouvée saine et sauve; par contre, les deux véhicules récupérés ont subi des dommages matériels.

3. Suite à ces événements malheureux, quelques décisions ont été prises lors d'une réunion entre les organisations non gouvernementales et le Gouvernement sur les questions de sécurité des travailleurs humanitaires, à savoir :

- Tous les campements des organisations non gouvernementales doivent être entourés de fils barbelés;
- Les campements doivent être dotés de radios émetteurs-récepteurs pour une coordination directe avec les éléments du DIS et l'officier de liaison du système de sécurité des Nations Unies;
- Toute personne suspecte ayant un comportement négatif (personnel d'appui ou autres) qui travaille au compte des organisations non gouvernementales doit être signalée aux services de sécurité de l'État.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Tchad
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ahmad **Allam-mi**
